

L'aide familiale après une rupture conjugale :

une question d'autonomie et de dépendance. Étude comparée entre la France et le Québec

Johanne CHARBONNEAU
*INRS-Urbanisation
Montréal*

Il a beaucoup été question, durant la dernière décennie, d'un éventuel retrait de l'État de certains champs d'intervention sociale. Les débats et les énoncés de politique subséquents ont la plupart du temps mis en évidence la présence de ressources informelles insoupçonnées, au sein des réseaux familiaux en particulier, susceptibles de prendre le relais de ressources étatiques moins disponibles. C'est dans ce contexte que nous avons entrepris notre réflexion sur l'articulation réelle des ressources mobilisables et la possibilité concrète pour la famille et les réseaux communautaires de prendre le relais de l'État dans certains domaines précis.

Pour aborder cette question, nous avons choisi de centrer notre étude sur un événement perturbateur du cycle de vie familial : la rupture conjugale. Cet événement conduit à une réorganisation importante de la vie quotidienne et suscite directement la mobilisation d'un ensemble de ressources personnelles et extérieures. En observant plus particulièrement les changements occasionnés par la rupture sur le cheminement résidentiel d'un certain nombre de jeunes femmes, il devenait ainsi possible de préciser la contribution de chaque source d'aide (personnelle, familiale, amicale, étatique) durant les années qui suivaient la rupture et de les articuler entre elles, de connaître le processus de mobilisation lui-même, avec ses contraintes et ses refus, et de relier ce processus à l'amélioration ou la dégradation des conditions résidentielles à long terme.

Nous avons choisi de centrer notre analyse sur des pratiques qui prennent effet au cours d'un processus; il est donc essentiel de rappeler l'importance de la *temporalité* dans notre étude. En utilisant des récits de pratiques, il nous était possible d'aborder cette question avec une grande précision. Nous avons aussi entrepris la comparaison entre deux terrains d'études, de façon à mettre en parallèle deux types de ressources institutionnelles, ainsi que deux contextes familiaux et communautaires.

À l'hiver 1989, nous avons procédé à une première enquête en France auprès de dix-neuf jeunes femmes âgées de trente ans et ayant connu une rupture conjugale depuis au moins trois ans. Elles ont été recrutées à partir d'un groupe de 1 500 femmes ayant participé à une enquête du Groupe d'études et de recherche sociologiques sur la transformation des modes de vie (G.E.R.M.), de Nice, trois ans auparavant. Cette population d'enquête résidait, au moment des entrevues, dans une agglomération voisine, délimitée par les villes de Cannes, Grasse et Antibes. Les entrevues, enregistrées, ont été réalisées à l'aide d'un guide dont les questions portaient sur un ensemble d'événements selon leur succession temporelle, du départ de chez les parents jusqu'à l'enquête.

À l'automne de la même année, nous abordions le volet montréalais de l'enquête. Grâce à l'appui de certains groupes communautaires et de références personnelles, nous avons pu réaliser, au cours de l'automne et de l'hiver suivant, dix-sept entrevues semblables auprès de jeunes femmes montréalaises âgées de 28 à 35 ans et présentant globalement les mêmes caractéristiques personnelles.

LA MOBILISATION DES RESSOURCES

L'emploi du concept de mobilisation des ressources pour rendre compte de l'action individuelle apparaît relativement récent. Son étude met l'accent à la fois sur les contraintes et sur les possibilités que rencontrent les acteurs sociaux, et révèle les stratégies utilisées pour atteindre certains objectifs.

L'individu engagé dans une mobilisation de ressources doit respecter les règles régissant les rapports qu'elle suppose, celles qui sont sous-jacentes au système d'interaction concerné. L'efficacité de l'action mobilisatrice dépend directement de la capacité de chacun de faire jouer ces règles en sa faveur. Ces dernières s'inscrivent tout d'abord au sein des rapports de don, d'échange, de réciprocité et de complémentarité (Mauss,

1923-24; Racine, 1979). Les règles de fonctionnement de ces lois restent encore à définir, car elles demeurent généralement implicites jusqu'au moment où les rapports d'échange sont mis à l'épreuve (Bloch *et al.*, 1989). À cet effet, l'étude des rapports qui accompagnent une rupture conjugale peut être un bon indice de ce qui se passe en réalité à ce niveau.

Choisir d'étudier un exercice de mobilisation des ressources suppose donc que chaque individu possède une certaine capacité d'intervention sur le cours de sa propre existence, car c'est de son choix que découle l'articulation simultanée et temporelle de diverses ressources pouvant être rendues disponibles selon des règles précises. Mais le concept de mobilisation prend aussi en compte, d'une part, l'activation des capacités personnelles des individus et, d'autre part, la mise à profit de ressources offertes par des sources extérieures au cours du processus. Il s'agit du processus de mise en valeur d'un certain « capital » déjà acquis, potentiel ou rendu disponible en cours de route.

Quelles ressources les jeunes femmes aux prises avec une rupture conjugale peuvent-elles donc mobiliser ? D'abord, leurs ressources personnelles. Celles-ci sont avant tout dépendantes de leur situation professionnelle, mais d'autres éléments peuvent en perturber le recours : la responsabilité d'enfants, entre autres. Il est aussi possible de mobiliser des ressources familiales, amicales ou étatiques. Plusieurs critères peuvent définir leur disponibilité : la présence effective de parents et d'amis, leurs propres capacités matérielles, financières, résidentielles ou autres, le type de relations et d'échange préexistant, les critères d'admissibilité aux programmes gouvernementaux. Par ailleurs, il faut tenir compte des représentations de chacun des agents; par rapport à la rupture et à l'exercice de mobilisation des ressources.

LA MOBILISATION DES RESSOURCES APRÈS UNE RUPTURE CONJUGALE

Les jeunes femmes de notre enquête présentent des types assez variés de mobilisation. Certaines comptent davantage sur elles-mêmes, tout au long de leur cheminement, d'autres font appel très ponctuellement à des aides extérieures et d'autres comptent sur un soutien presque permanent. Les sources d'aide sont aussi variées : parents, frères et sœurs, ancien ou nouveau conjoint, employeurs, amis et diverses institutions.

Nous avons déterminé trois grands types d'articulation des ressources après la rupture conjugale. Le premier est axé sur la mobilisation prioritaire des ressources personnelles, qu'elle soit complétée par une courte période de nouvelle cohabitation chez les parents ou par un ensemble varié mais secondaire de ressources extérieures. Un second type renvoie à un cheminement plutôt traditionnel : la rupture est suivie d'un retour chez les parents qui prend fin quand les jeunes femmes se remettent en ménage. Le troisième type est axé sur la mobilisation de ressources institutionnelles, de façon constante, après une période plus ou moins longue de mobilisation des ressources familiales, ou se combinant avec d'autres ressources, dont l'importance paraît toutefois secondaire.

D'après ce portrait, les ressources mobilisées auprès de la famille paraissent rarement au premier plan. En fait, les sources d'aide ne remplissent pas toutes les mêmes fonctions et n'offrent pas toutes les mêmes résultats par rapport à l'amélioration des conditions résidentielles. L'analyse du processus permet de remarquer que les jeunes femmes dont les conditions résidentielles reviennent rapidement à la normale procèdent à une mobilisation totale plus importante et plus variée que les autres. Ainsi, les cas problèmes sont plus souvent associés à un déficit de ressources à la fois personnelles et extérieures.

LA PRIORITÉ AUX RESSOURCES PERSONNELLES

Dans la très grande majorité des cas, les jeunes femmes accordent une importance privilégiée à la mobilisation de leurs propres ressources, mais toutes, à des degrés divers et durant des périodes plus ou moins longues, connaissent de nombreux problèmes d'emplois et de ressources financières. Ces derniers apparaissent le plus souvent à des moments de crise très précis. Celles qui profitent d'un emploi à temps plein ne disposent généralement pas d'un salaire suffisant pour faire face aux nouvelles obligations induites par la rupture. On retrouve aussi des cas de substitution à long terme des ressources personnelles vers les ressources institutionnelles. Les jeunes femmes connaissant une situation problématique à long terme ont en fait accumulé une série de difficultés qui ne peuvent pas être surmontées rapidement : un cheminement étudiant qui conduit à un cul-de-sac ou une forte mobilité géographique qui n'a jamais permis d'accumuler une certaine expérience professionnelle dans un domaine précis. S'y ajoutent aussi certains problèmes de santé ou des événements familiaux plus ou moins imprévus.

UN COMPLÈMENT ESSENTIEL : LES RESSOURCES EXTÉRIEURES

Les ressources extérieures sont mobilisées dans un ensemble de domaines, comme le démontre le tableau de la page suivante. En un certain sens, nous pourrions dire que celui-ci nous apprend peu de choses sur la distinction entre les diverses sources : à peu près tous les types d'aide ont été mobilisés par nos répondantes auprès de chacune des sources. Mais il faut apporter certaines nuances à ce constat, par exemple en ce qui concerne la fréquence des sollicitations. Les sources présentent des caractéristiques assez distinctes en fait.

L'AIDE DE LA FAMILLE : UN SOUTIEN DISCRET MAIS INDISPENSABLE

Les ressources familiales sont plus souvent qu'autrement sollicitées dans un moment de crise, que ce soit au moment de la rupture ou plus tard. Cette sollicitation ne vise pas directement l'amélioration des conditions résidentielles, mais le maintien ou l'amélioration plus globale des conditions de vie. La mobilisation la plus courante liée à la question du logement est celle du retour au domicile des parents, que ce soit pour un hébergement temporaire ou prolongé. L'aide familiale est très souvent offerte aux divers moments de rituels familiaux, en particulier autour de la naissance d'enfants. Elle prend alors la forme d'une aide matérielle très variée. Sollicitée dans les moments de crises de ressources personnelles, elle se traduit alors plutôt par des prêts d'argent ou des dons.

Nous retrouvons ici les types d'aide établis par Pitrou (1978). Le premier type renvoie à une aide à l'établissement et à l'équipement. Dans la très grande majorité des cas de notre enquête, les jeunes femmes ont effectivement disposé d'une aide à l'installation, lors du départ de chez les parents et, en particulier, lors du mariage. Le second type renvoie à l'aide de subsistance en cas de période difficile; c'est l'aide financière mobilisée en cas de crise. Le troisième type prend la forme de cadeaux et de dépannages; il est plus diffus dans le temps et sa circulation revêt moins un caractère de nécessité que celle des autres types d'aide.

Synthèse des types d'aide selon la source

| Champs d'intervention | Types d'aide | | |
|------------------------------------|---|---|---|
| | Aide familiale | Aide amicale | Aide institutionnelle et alternative* |
| Logement | Recohabitation Logement gratuit Hébergement temporaire Référence | Cohabitation Hébergement temporaire Référence | H.L.M. Coopérative/* Hébergement temporaire Référence/* Allocations- logement Prime de déménagement Prêt à l'accession |
| Logement/ aspect financier | Paie-ment du loyer Garantie pour caution | | |
| Logement/ aide matérielle | Déménagement et rénovation Meubles | Déménagement et rénovation Meubles | |
| Aide financière | Prêt/don Garantie pour prêt bancaire | Prêt | Aide d'urgence |
| Aide financière/ travail-études | Prêt/don | Prêt | Allocations de chômage Aide sociale Prêts et bourses étudiants Stages Programmes de formation/* |
| Travail | Emploi Référence | Emploi Référence | |
| Aide matérielle | Dons (nourriture, vêtements) aide financière pour achats | Dons (vêtements) entrepasage de meubles | |
| Famille | Dons au mariage, à la naissance et pour les enfants Garde Relevailles | Dons au mariage à la naissance et pour les enfants Garde | Allocations familiales et à la naissance Garde Allocation parent isolé Congés parentaux Écoles spéciales et foyers d'accueil/* Déductions fiscales |
| Santé | Soutien psychologique | Soutien psychologique | Hôpitaux Services d'aide/* |
| Autre | | Conseils professionnels | Conseils professionnels/* |

* L'astérisque indique qu'il s'agit d'une ressource alternative

Les jeunes femmes qui ont connu une amélioration rapide de leurs conditions résidentielles ont, plus que les autres, disposé d'une aide familiale, en particulier au moment de la rupture. Plus souvent dans leur cas, l'aide familiale emprunte un certain schéma de continuité, lié à des fréquentations constantes, surtout chez les Françaises. Les Québécoises sollicitent l'aide de la famille de façon plus ponctuelle. Dans l'ensemble, cette aide tend à perdre de l'importance avec le temps. Elle disparaît plus souvent qu'autrement à long terme, parfois au profit de l'aide institutionnelle. Mais elle peut se prolonger : les cas de recohabitation avec les parents à long terme, surtout observés en France, font cependant partie en général d'une stratégie d'accession à la propriété.

L'aide familiale semble en fait surtout un complément par rapport aux autres types de ressources; elle est rarement absente, mais aussi rarement au premier plan. Elle assure l'efficacité des autres ressources ou prend temporairement la relève au besoin, en particulier lorsque les ressources personnelles viennent à manquer. En ce sens, elle emprunte un schéma déjà mentionné par d'autres auteurs (Pitrou, 1978; Lesemann et Chaume, 1989); elle répond plus facilement que d'autres types d'aide à l'imprévu et s'adapte à la demande.

LES RÈGLES DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FAMILIALES

Pour mobiliser une aide familiale, il faut d'abord être certain qu'elle existe. Les premières contraintes à la mobilisation se situent donc à ce niveau. Dans l'ensemble de notre population d'enquête, une dizaine de cas sont touchés par l'absence d'un parent, décédé avant la rupture ou dans les années suivantes ou disparu dans l'enfance de la jeune femme. Dans cinq cas seulement les parents sont eux-mêmes séparés. Une dizaine de cas renvoient à des situations où les parents ne disposent eux-mêmes que de faibles revenus. Une douzaine de cas démontreront un éloignement des parents assez important, alors que plus des deux tiers des cas mentionnent des problèmes de mésentente avec les parents, de façon continue ou ponctuellement avant, pendant ou après la rupture. Une faible fréquentation de la famille est parfois directement liée à ce problème, mais pas toujours. Tous ces éléments peuvent constituer, à un degré ou à un autre, une source de contraintes au processus de mobilisation des ressources.

Dans les faits, chacun des éléments pris séparément ne semble pas constituer une véritable contrainte pour les jeunes femmes de notre

enquête. Le revenu familial est, à cet égard, l'élément le moins significatif par rapport à une faible mobilisation. Ceci peut être lié d'abord à la forme même qu'emprunte très souvent l'aide de la famille : une aide matérielle, concrète, qui peut être puisée à partir du « patrimoine » de la famille, ou encore une nouvelle cohabitation qui ne conduit très souvent la jeune femme qu'à occuper l'espace qu'elle occupait avant de quitter ses parents. Par ailleurs, il faut rappeler que les rituels du mariage et des naissances sollicitent une bonne part de l'aide familiale qui circule au profit des enfants. Ce sont des moments où l'aide est donnée « sans compter ». L'absence d'un parent, par suite d'un décès ou d'une rupture des fréquentations, peut être plus significative dans certains cas extrêmes. Mais, généralement, l'absence d'un parent n'a pas empêché celui – plutôt celle – qui demeure de répondre à la demande d'aide de sa fille ou de lui offrir directement celle-ci. La question de l'éloignement relatif ou de la proximité joue aussi différemment. Dans certains cas, il paraît évident que la mobilisation a été limitée par l'éloignement de la famille, mais elle ne l'empêche pas. Au lieu de prendre la forme d'une nouvelle cohabitation, beaucoup plus fréquente chez celles qui habitent à proximité de la famille, elle se traduit, par exemple, par une aide financière. À l'inverse, certaines jeunes femmes peuvent franchir une grande distance pour retourner habiter chez leurs parents. Finalement, la proximité de la famille ne se traduit pas non plus automatiquement par une mobilisation de ses ressources; il apparaît donc que d'autres critères sont plus significatifs.

ENTRE L'AUTONOMIE ET LA DÉPENDANCE

Le climat qui préside aux relations avec les parents paraît à cet égard plus révélateur de l'importance que prend le processus de mobilisation, mais ses effets peuvent être temporaires. C'est ici en particulier que l'opinion de la famille à l'égard de la décision de la jeune femme de se séparer a le plus d'impact et que la transgression des normes, déjà observée par Pitrou, pose une limite certaine au processus de mobilisation. Les cas où l'événement de la rupture a provoqué un certain refroidissement dans les relations familiales sont effectivement plus souvent marqués par une absence d'aide de la famille à ce moment et dans les années suivantes. Dans d'autres cas, il s'agit d'une certaine volonté à long terme de distendre les rapports avec les parents et d'affirmer son autonomie. Ceci est particulièrement visible dans les cas où les jeunes femmes demeurent seules et sans enfant à l'enquête.

À long terme, nous observons une différence sensible au niveau de la fréquentation des parents et de l'importance du processus de mobilisation familiale entre les jeunes femmes qui se sont remises en ménage et celles qui sont demeurées seules avec leurs enfants. Les fréquentations diminuent et l'aide se fait plus rare dans le cas des jeunes femmes monoparentales de notre enquête. En fait, plusieurs de celles qui se sont remises en ménage sont entrées à un certain moment dans une phase de mobilisation intensive, comme l'ont décrite Cuturello et Godard (1980), afin d'accéder à la propriété avec leur nouveau conjoint, phénomène rencontré exclusivement chez les Françaises. Les familles monoparentales jouissent rarement de cette aide privilégiée. Mais l'aide à ces dernières n'est pas complètement absente, même lorsque règne une certaine mésentente dans la famille, soit à la suite de la rupture, ou de la naissance d'enfants hors mariage. Dans tous ces cas, l'aide matérielle et financière est offerte par la famille, ce qui nous ramène au caractère d'obligation très particulier que revêt l'aide familiale, comme l'ont noté d'autres auteurs. Les naissances qui surgissent dans les années suivant la rupture provoquent un mouvement d'aide de la famille. Il paraît ainsi que l'aide familiale circule effectivement beaucoup plus aisément à des moments très ritualisés, comme la naissance d'enfants ou l'accession à la propriété.

Une crise financière subite peut être interprétée comme l'occasion de mettre en marche le processus. Dans ce cas, la ponctualité de l'événement offre une certaine garantie que la demande d'aide ne se prolongera pas indûment dans le temps et qu'ainsi il n'y aura sans doute pas création d'un sentiment marqué de dépendance. Les jeunes femmes qui font montre, par ailleurs, d'une volonté expresse de compter d'abord sur leurs propres moyens peuvent ainsi faire une certaine entorse à leurs principes.

L'aide entourant le moment de la rupture emprunte en fait deux voies principales : celle de la nouvelle cohabitation ou celle d'une aide financière ponctuelle, plus rare cependant. L'aide matérielle, comme le don de meubles, est encore plus rare; le déménagement l'exigerait souvent pourtant. D'ailleurs lorsque les jeunes femmes sont parties de chez leurs parents, la première fois, elles ont généralement pu en profiter. Ce phénomène serait-il lié au fait que la famille a du mal à s'adapter à la non-linéarité d'un cycle d'installation qui, traditionnellement, ne s'effectuait qu'en une seule fois ? Il semble que la famille se soit adaptée aux changements conjugaux des mises en ménage sans remariage et des naissances sans conjoint apparent, même si elle peut marquer verbalement sa réprobation ou retenir quelque temps son aide.

Dans certains cas, en particulier chez celles qui la refusent, la nouvelle cohabitation est perçue par les jeunes femmes comme le moyen pour les parents de reprendre un certain pouvoir sur leur existence. Celles qui en ont une perception négative interprètent l'aide de la famille comme une perte d'autonomie et d'indépendance; cette perception est à l'origine de certaines limites inconscientes venant encadrer ce qui est acceptable ou non. Ceci nous renvoie aux limites de l'aide familiale établies par Pitrou : la crainte de subir un certain rapport de pouvoir, la crainte d'avoir à payer plus tard pour l'aide accordée, la crainte aussi que l'aide ne soit une charge pour le donateur. Par ailleurs, dans d'autres cas, les jeunes femmes ne détestent pas retrouver cette dépendance, qui s'accompagne encore dans leur esprit d'une certaine insouciance, d'une absence de responsabilité et de l'oubli de leur première expérience d'autonomie qui s'est soldée par un échec.

À long terme, les parents peuvent encourager l'initiative de leur enfant qui cherche à améliorer ses conditions de vie, par un retour aux études, entre autres. En effet, toutes celles qui reprennent les études après un long moment d'absence peuvent jouir d'une aide financière ponctuelle de leurs parents. Pourtant, dans ce dernier cas, le retour est généralement assuré grâce à la mobilisation de ressources institutionnelles. Cet exemple nous renvoie à notre interrogation sur l'articulation des ressources institutionnelles et familiales. En fait, l'analyse des cas permet d'observer deux phénomènes principaux : une substitution à long terme des ressources familiales aux ressources institutionnelles et une mixité presque continue de ces deux types de ressources. Celles qui font appel à l'aide de l'État ne sont donc pas nécessairement les moins bien dotées du côté de l'aide de la famille. Ce sont en fait celles qui mobilisent principalement leurs propres ressources qui se passent des autres types d'aide. Ce phénomène est-il subi ou volontaire ? Subi, il pourrait laisser croire qu'il existe vraiment des « filières » de mobilisation, passant, par exemple, par la naissance d'enfant ou la mise en ménage, situations qui donnent accès plus facilement à un ensemble bien défini de ressources extérieures. Volontaire, ce phénomène renverrait alors à l'image de la femme « moderne » qui veut surtout prouver qu'elle peut s'en sortir par elle-même. On y retrouve effectivement un peu des deux dans notre population d'enquête.

Cette question de la préférence à l'égard d'une aide qui serait plutôt offerte que demandée renvoie à celle de la détermination des règles implicites du rapport d'échange dans la famille. Selon Mauss (1950), l'échange se réalise en tout premier lieu dans un rapport de don et d'obligation entremêlés. C'est effectivement ce que nous pouvons observer.

L'aide circule malgré le fait que les jeunes femmes affirment que les relations avec leurs parents sont très difficiles. Nous pouvons soupçonner que la règle de l'obligation dicte le comportement des parents à ce moment, un peu comme le note Pitrou à ce sujet. Le fait que la rupture est un événement qui peut difficilement permettre un retour immédiat de l'aide accordée ramène aussi au caractère de don de l'échange. Celui-ci permet de croire aussi que la relation n'est pas seulement poursuivie dans un but utilitaire, que le maintien de la relation à long terme serait lui-même un objectif prioritaire, qui doit donc s'accommoder de crises passagères. Dans le cas de la rupture, nous nous situons davantage dans une relation qui suppose la complémentarité que la réciprocité, au sens où l'entend Gouldner (Racine, 1979) : les devoirs de l'un sont ici les droits de l'autre. Ce n'est que dans la temporalité du rapport que l'échange peut prendre forme. Il peut d'abord y avoir un refus de la part des jeunes femmes de se considérer en dette envers leurs parents dans l'avenir : les discours sur la volonté de s'en sortir seules, sur le refus de retrouver, par la nouvelle cohabitation, le rapport d'autorité antérieur, peuvent être interprétés de cette façon. Comme le mentionnait Dechaux (1988), c'est à la crainte de subir un rapport de dépendance que se nourrit celle de procéder à la demande d'une aide ou d'accepter une offre jugée excessive. Le processus de mobilisation des ressources familiales se réalise justement à la suite d'offres et de demandes; ce qui ne n'est pas nécessairement le cas des autres sources d'aide. En cas de refus d'aide ou lorsque la préservation d'une certaine autonomie d'action est jugée préférable, en particulier à long terme, ou de façon à compléter les ressources déjà disponibles, les jeunes femmes peuvent avoir pu compter sur d'autres types de ressources.

Parmi celles-ci, il faut aussi tenir compte de celles qui sont rendues disponibles par les amis. Dans l'ensemble, les amis sont beaucoup moins souvent sollicités que la famille. Leur apport se situe principalement à deux niveaux : d'abord celui d'un soutien psychologique, souvent facilité par le fait qu'ils peuvent avoir vécu la même expérience -que ce soit celle de la rupture conjugale ou même des problèmes d'emploi que partagent les gens de la même génération -, puis au niveau des références très fréquemment mentionnées, qui facilitent l'accession à des emplois ou à des logements - ce qui permet, dans ce cas, d'éviter certains problèmes de discrimination et de s'assurer que le logement choisi ne révélera pas, après coup, de mauvaises surprises. Dans le domaine de l'emploi, les résultats de l'enquête permettent d'observer que les références amicales conduisent surtout à des emplois de courte durée et n'assurent pas de stabilité professionnelle à long terme.

La mobilisation des ressources amicales suit deux schémas principaux : une sollicitation très ponctuelle, autour de la rupture – on y rencontre les cas de cohabitation temporaire, qui ressemblent en fait aux cas d'hébergement temporaire chez les parents – ou une sollicitation assez continue. L'aide matérielle circule aussi entre les amis, moins fréquemment que dans la famille cependant, et l'aide financière, pratiquement jamais, selon les résultats de notre enquête. En général, les Québécoises font plus fréquemment appel aux amis que les Françaises, en particulier pour des périodes de cohabitation résidentielle.

Dans certains cas, peu fréquents, nous avons observé un phénomène de mobilisation de ressources « alternatives ». Elles fournissent surtout un certain soutien psychologique et servent de porte d'entrée à d'autres ressources. Elles sont plus utilisées par les jeunes femmes présentant un plus grand déficit de ressources personnelles et extérieures – entre autres celles qui connaissent une mobilité géographique importante. Elles semblent jouer un rôle de suppléance important par rapport aux autres types de ressources. Dans le domaine du logement, l'utilisation de ressources alternatives a permis, entre autres, d'accéder à des maisons d'hébergement, mesure temporaire plutôt extrême dans un cheminement résidentiel.

Les ressources institutionnelles ne présentent pas un caractère de disponibilité aussi immédiat que les ressources amicales et familiales. Dans l'ensemble des cas, c'est souvent plus tardivement dans le cheminement qu'on y fait appel, parfois par choix, pour faciliter l'amélioration d'une situation professionnelle ou résidentielle, mais parfois par obligation, à la suite de l'incapacité de mobiliser d'autres types de ressources. À court terme, certaines répondantes font appel à l'aide financière du gouvernement pour des prestations d'aide sociale, au Québec, ou pour une aide d'urgence, en France. À plus long terme, on voit plus souvent apparaître les installations en H.L.M. ou dans une coopérative.

La mobilisation de l'aide institutionnelle présente aussi des schémas variés : elle peut être à la fois très faible et très ponctuelle – notamment pour celles qui ne reçoivent, par exemple, que des allocations familiales ou des allocations de chômage pendant une très courte période. Dans d'autres cas, l'État vient continuellement prendre le relais de ressources personnelles insuffisantes, en particulier au niveau financier. Les jeunes femmes qui connaissent des problèmes persistants sont souvent aussi dépendantes de l'État à long terme. À l'inverse, celles qui s'en sortent plus rapidement n'hésitent pas à y faire appel, non seulement sous le poids des contraintes et d'un déficit des ressources personnelles, mais aussi afin d'améliorer leurs conditions de travail, de logement et de santé. Cette

sollicitation se conjugue alors avec une forte participation personnelle : notamment pour l'installation en coopérative, la poursuite de stages d'emplois, le retour aux études et la consultation de psychologues.

Les Québécoises font généralement beaucoup plus appel aux ressources institutionnelles que les Françaises dans notre enquête. Elles en sont plus dépendantes à long terme. Mais il faut rappeler que les aides institutionnelles françaises présentent une durée souvent plus limitée; en est-il ainsi, du moins de ce qui pourrait correspondre à l'aide sociale au Québec, un type de ressources qui engendre une forte dépendance à long terme. Dans l'ensemble, les Françaises démontrent une réticence plus grande à demander de l'aide institutionnelle. Parmi les types d'aide demandées, il faut rappeler que les politiques et les programmes diffèrent, mais se ressemblent quand même beaucoup. Si les types d'allocations sont plus variés en France, les Québécoises nous ont fait part d'une plus grande variété d'aide institutionnelle en général.

CONCLUSION

L'enquête a donc permis de mettre à jour une certaine articulation entre divers types de ressources. Il en ressort d'ailleurs que les jeunes femmes qui combinent plusieurs types d'aide s'en sortent plus rapidement que les autres. Par ailleurs, plusieurs éprouvent une difficulté persistante à mobiliser leurs propres ressources, même à long terme.

La famille et la communauté semblent-elles capables d'assurer le relais de ressources institutionnelles moins disponibles ? À l'analyse, la famille joue un rôle important pour les jeunes femmes qui doivent rapidement faire face aux conséquences d'une rupture conjugale. Mais l'aide familiale a aussi des limites; par exemple, elle est souvent moins disponible à long terme. Le processus de mobilisation des ressources familiales comporte de plus certaines règles implicites, encore mal connues, qui ne renvoient pas seulement au caractère obligatoire de l'entraide dans la famille : le discours de l'autonomie individuelle ponctue également les rapports familiaux et l'État apparaît, en certaines occasions, comme le garant d'une autonomie par rapport à la famille. En effet, dans cette équation, le facteur de l'autonomie personnelle pose encore des problèmes, alors que l'apport des ressources amicales ou alternatives paraît plus négligeable.

Entre les diverses sources d'aide, l'articulation n'est pas donnée à l'avance; les jeunes femmes la composent au fur et à mesure que les problèmes se font jour, que certaines aides ne sont plus disponibles ou que d'autres le deviennent. Le comportement des Françaises et des Québécoises de notre enquête se ressemble souvent, mais les premières utilisent plus systématiquement une filière traditionnelle qui les conduit de la nouvelle cohabitation chez les parents après la rupture, alors que les secondes, en cherchant avant tout à mobiliser des ressources personnelles souvent déficientes, se retrouvent plus souvent dépendantes à long terme des ressources de l'État. Pour les unes comme pour les autres, les représentations personnelles par rapport à l'autonomie et la dépendance demeurent un facteur clé dans la compréhension du processus de mobilisation à la suite de la rupture conjugale.

BIBLIOGRAPHIE

- AHRENTZEN, S. (1985), « Residential Fit and Mobility among Low-Income, Female-Headed and Family Households in the United States », W. VAN VLIET et S. FANA, (ed.), *Housing Needs and Policy Approaches, Trends in Thirteen Countries*, Durham, Duke U. P., pp. 71-87.
- ARENDELL, T. (1990), « Divorce : A Women's Issue », C. CARLSON, dir., *Perspectives on the Family History, Class and Feminism*, Belmont, Cal., Wadsworth Pub. Co., pp. 479-495.
- BLOCH, F., BUISSON M. et MERMET J.C. (1989), *Dette et Filiations*, Tome 2, Lyon, C.N.R.S./Université Lumière Lyon II/Groupe de Recherches sur la socialisation, pp. 11-23.
- BOTT, E. (1968), *Family and Social Network. Roles, Norms, and External Relationships in Ordinary Urban Family*, London, Tavistock Pub., 1957, 3^e éd., Social Science Paperback, 252 p.
- CARDIA-VONÈCHE, L. et BASTARD, B. (1988), « Divorce : les « coûts » invisibles de l'éducation des enfants », *Le groupe familial*, no 120, pp. 44-48.
- CLARK, W.A.V. et ONAKA, J.L. (1983), « Life Cycle and Housing Adjustment as Explanations of Residential Mobility », *Urban Studies*, no 20, p. 47-57.
- COENEN-HUTHER, J. (1989), « Relations d'amitié, mobilité spatiale et mobilité sociale », *Espaces et sociétés*, nos 54-55, pp. 51-65.

- de CONINCK, F. (1989), *Pratiques d'espace : La force des choses*, Thèse présentée à l'EHESS, en vue de l'obtention du grade de Ph. D. en sociologie, Marseille, CERCOM, 565 p. et annexes.
- COOK, C.C. et RUDD, N.M. (1984), « Factors Influencing the Residential Location of Female Householders », *Urban Affairs Quarterly*, vol. 20, no 1, pp. 78-96.
- CUTURELLO, P. (1987), « Une affaire de famille : l'auto-construction du logement », *R.I.A.C.*, *Famille/familles*, no 18/58, oct., pp. 119-126.
- CUTURELLO, P. et GODARD, F. (1980), *Familles mobilisées*, Paris, Plan Construction, 282 p.
- DANDURAND, R.B. (1988), *Le mariage en question. Essai socio-historique*, Montréal, I.Q.R.C., 188 p.
- DANDURAND, R.B. (1987), « Une politique familiale : enjeux et débats », *Recherches sociographiques*, vol. 28, nos 2-3, pp. 349-369.
- DANDURAND, R.B. et ST-JEAN, L. (1988), *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Montréal, I.Q.R.C., 297 p.
- DECHAUX, J.H. (1988), *Relations et solidarités de parenté en France*. Thèse présentée à la Fondation nationale des sciences politiques, en vue de l'obtention du grade de Ph.D., Paris, Institut d'études politiques de Paris.
- DUNCAN, G.J. et RODGERS, W. (1990), « Les familles monoparentales – leurs problèmes économiques sont-ils provisoires ou permanents », O.C.D.E., *Les familles monoparentales, les enjeux économiques*, Paris, O.C.D.E., étude de politique sociale no 8, pp. 49-71.
- FORTIN, A. (1987), avec la coll. de DELAGE, D., DUFOUR, J.D. et FORTIN, L., *Histoires de familles et de réseaux, la sociabilité au Québec d'hier à demain*, Montréal, St-Martin, pp. 169-211
- GANONG, C.H., COLEMAN et M., AGRES, D. (1990), « A Meta-analytic Review of Family Structure Stereotypes », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, no 2, pp. 287-297.
- de GAULÉJAC, V. (1988), « La gestion institutionnelle des rapports sociaux », *R.I.A.C.*, no 20/60, automne, pp. 57-62.
- GERSTEL, N. (1990), « Divorce and Stigma », C. CARLSON, dir., *Perspectives on the Family History, Class and Feminism*, Belmont, Cal., Wadsworth Pub. Co., pp. 460-479.
- GODBOUT, J.T. et J. CHARBONNEAU (1991), *Le réseau familial et l'appareil d'État*, Montréal, INRS-Urbanisation, document non publié, 52 p.

- GODBOUT, J.T., LEDUC, M. et COLLIN, J.P. (1987), *La face cachée du système*, Québec, Éditeur officiel (rapport de recherche no 22, présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux), 161 p. et annexes.
- KLODAWSKY, F et SPECTOR, A. (1988), « New Families, New Housing Needs, New Urban Environments : The Case of Single-Parent Families », C. ANDREW et B.M. MILROY, dir., *Life Space : Gender, Household, Employment*, Vancouver, U.B.C. Press, pp. 141-158.
- KOROSEC-SERFATY, P., JECKER, V., FARENDLA B. et QUEVA, M. (1987), « Mode de vie, dynamique familiale et construction de l'identité : familles monoparentales en France », *R.I.A.C. Famille/Familles*, 18/58, pp. 127-137.
- LE BOURDAIS, C. et ROSE, D. (1984), *Les familles monoparentales et l'espace urbain – Caractéristiques et besoins dans la région métropolitaine de Montréal*, Communication au 2^e congrès annuel des services à la famille, Montréal, I.N.R.S.– Urbanisation, 20 p.
- LESEMANN, F. et CHAUME, C. (1989), *Familles-providence. La part de l'État. Recherche sur le maintien à domicile*, Montréal, U.de M., Groupe d'analyse des pratiques sociales, (Éd.), St-Martin, 287 p.
- MAUSS, M. (1950), « Essai sur le don », *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., pp. 145-227 et 258-279.
- MONDOR, F. (1989), *Le rapport au logement chez les femmes chefs de famille monoparentale du plateau Mont-Royal (itinéraires et enjeux)*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, Fac. de l'Aménagement, mai, 88 p. et annexes.
- MORIN, R., DANSEREAU F. et NADEAU, D. (1990), *L'habitation sociale. Synthèse de la littérature*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, Rapport de recherche no 13, 120 p.
- MORISSETTE, D. (1987), *Le logement pour les Canadiennes : une préoccupation de tous les jours*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 46 p.
- MUNOZ-PERÈZ, B. (1987), « Le divorce », I.N.S.E.E., *Données sociales* "87, Paris, I.N.S.E.E., 1987, pp. 523-529.
- PITROU, A. (1978), *Vivre sans famille. Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat, 235 p.
- RACINE, L. (1979), « Échanges et réciprocité : la problématique ethnologique », *Théories de l'échange et circulation des produits sociaux*, Montréal, P.U.M., pp. 87-119.

- ROBERGE, A. (1985), « Réseaux d'échange et parenté inconsciente », *Anthropologie et sociétés*, no 9/3, pp. 5-31.
- SELBY, J. et WILSON, A. (1989), *Les coopératives d'habitation au Canada : une solution de rechange aux problèmes communautaires*, Ottawa, Fondation de l'habitation coopérative du Canada, mémoires de recherche no 3, 38 p.
- SIRARD, G., BÉLANGER, F., BEAUREGARD, C., GAGNON, S. et VEILLETTE, D. (1986), *Des mères seules, seules, seules. Un portrait de la situation des femmes cheffes de famille monoparentale du Centre-Sud de Montréal*, Montréal, Journal la Criée, 153 p.
- TREMBLAY, P.A. (1987), *Les comités de citoyens de Québec : contribution à l'histoire du mouvement populaire à Québec (1966-1981)*, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Ph. D. en anthropologie, Québec, Université Laval.
- WEKERLY, G. (1988), « From Refuge to Service Center; Neighborhoods that Support Women », W. VAN VLIET, dir., *Women, Housing and Community*, Avebury, pp. 7-22.